

Le Plan Local d'Urbanisme



Orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement durable

Enjeu 1

Conforter et valoriser le cadre de vie

Développer la qualité des lieux de vie, des espaces publics, des paysages et de l'environnement.

Orientations

- Maintenir l'équilibre entre population et territoire.
- Mettre en valeur le patrimoine, développer un urbanisme et une architecture de grande qualité.
 - Assurer le lien entre les ex communes
 - Développer les liaisons douces.
- Conforter et développer le très haut débit.

Projets

Secteurs d'extensions urbaines à vocation principale d'habitat

Secteurs d'extensions urbaines à vocation principale d'activités

Centres urbains, bourgs et hameaux à préserver et à valoriser

Secteur de développement touristique et culturel

Trame verte et bleue à conforter

Ouvertures paysagères er écologiques

Voirie de délestage et carrefours à aménager

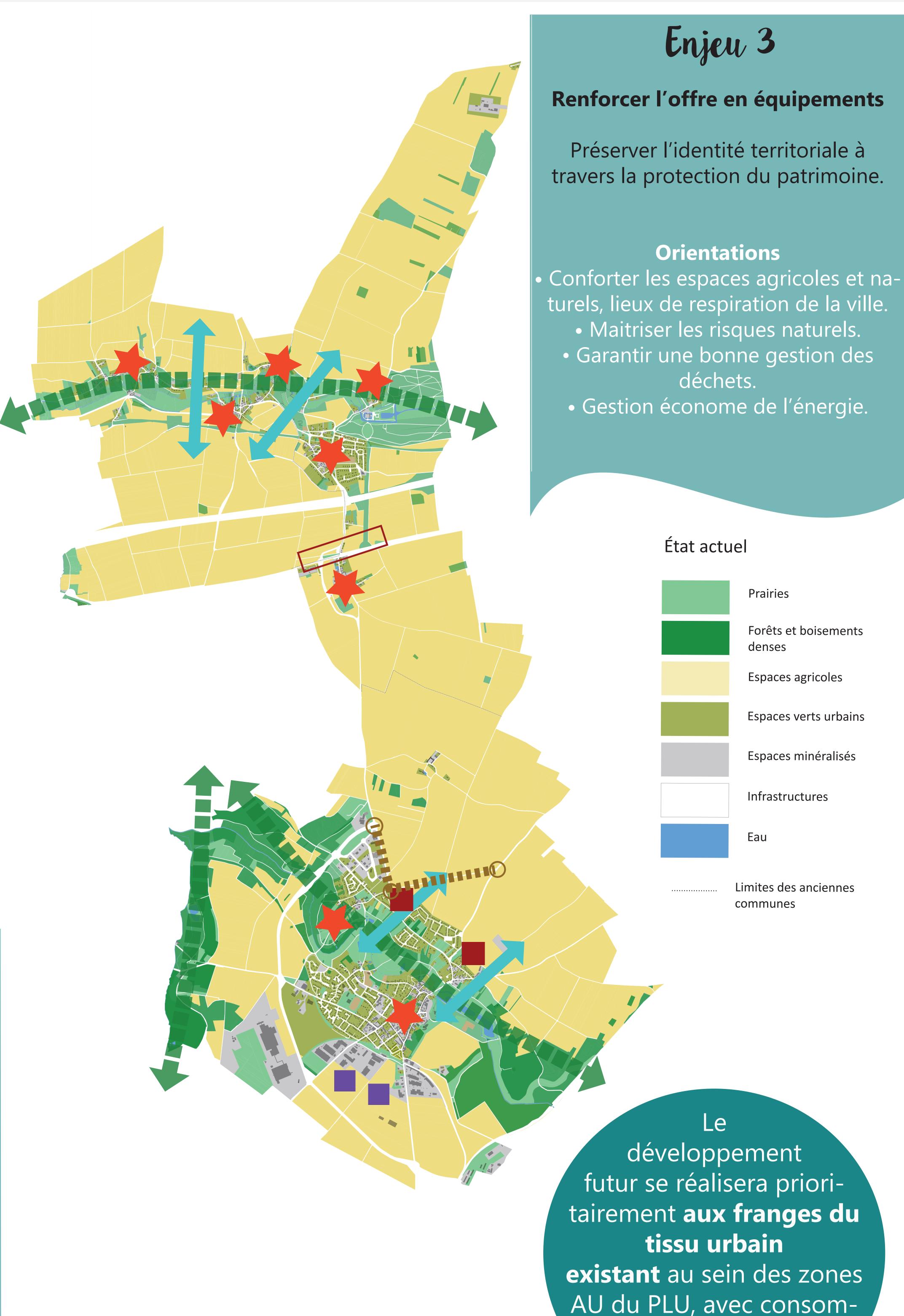
Enjeu 2

Favoriser un développement solidaire et intergénérationnel

Conforter la diversité de la commune qui repose sur la multiplicité de ses fonctions, de sa population et de ses formes urbaines.

Orientations

- Construire des logements pour tous et diversifier les typologies de logements.
 - Rénover le parc existant.
 - Développer l'activité commerciale.



mation modérée

de terres agricoles.